

DECISION N° 162-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240613-DAJ-DEC-24-244-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

portant signature du devis ENEDIS n° DB22/086070/001003 pour des travaux d'électricité dans le cadre de la phase 2 du pôle gare boulevard Dubus à Bernay, annule et remplace la décision n° 256-2023 du 28/12/2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.
2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis n° DB22/086070/001003 établi par ENEDIS en date du 09 janvier 2024 d'un montant de 10 412,36 € HT relatif à des travaux électriques situés Boulevard Dubus à BERNAY dans le cadre de la phase 2 du pôle gare et qui annule et remplace le devis DB22/086070/001002 établi par ENEDIS en date du 19 décembre 2023 d'un montant de 9 725,75 € HT et de la décision 256-2023.

DÉCIDE :

De valider le devis n° DB22/086070/001003 établi par ENEDIS en date du 09 janvier 2024 d'un montant de 10 412,36 € HT relatif à des travaux électriques situés Boulevard Dubus à BERNAY dans le cadre de la phase 2 du pôle gare.

signé électroniquement le 13/06/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

